

Destinataire : Banque Scotia
Service de gestion centralisée des prêts hypothécaires
1922, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 400
Montréal (Québec) H3H 1M4
Numéro de télécopieur : 1-844-696-7442

Date : _____

Numéro du prêt hypothécaire : _____

Immeuble : _____

Vous devez avoir une rencontre en personne avec tous les débiteurs et/ou cautions liés par ce prêt, et/ou leur(s) avocat(s), et préciser ce qui suit :

- Nom au complet
- Date de naissance
- Pièces d'identité présentées

Nom au complet - Débiteur/Caution Avocat		Date de naissance	
Type de pièce d'identité examinée	Numéro	Organisme gouvernemental ou pays émetteur	Date d'expiration

Nom au complet - Débiteur/Caution Avocat		Date de naissance	
Type de pièce d'identité examinée	Numéro	Organisme gouvernemental ou pays émetteur	Date d'expiration

Nom au complet - Débiteur/Caution Avocat		Date de naissance	
Type de pièce d'identité examinée	Numéro	Organisme gouvernemental ou pays émetteur	Date d'expiration

Nota : Nous vous demandons d'examiner l'original d'une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental, puis d'inscrire les renseignements qu'elle contient.

Nom du Notaire

Nom de l'étude

Signature du Notaire

Instructions au notaire : Vérification d'identité

Afin de se conformer aux règlements canadiens qui, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, régissent l'ouverture des comptes de prêt hypothécaire, la Banque Scotia est tenue d'exiger du notaire qu'il confirme, pour tout prêt hypothécaire indirect, avoir rencontré en personne chacun des emprunteurs et, le cas échéant, chacune des cautions et/ou leur(s) avocat(s), puis avoir vérifié l'identité de toutes ces personnes. La formule **Vérification d'identité** (accessible dans le site Web de la Banque réservé aux notaires) doit être remplie par le notaire et retournée avec le **Rapport du notaire/de l'avocat**. Dès réception de cette formule, la Banque Scotia la conservera dans le dossier hypothécaire de l'emprunteur. La vérification doit être faite en demandant une pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme gouvernemental et figurant dans la liste ci-après.

Liste des pièces d'identité recevables

Méthode d'identification en un processus – pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement

Vous pouvez vérifier l'identité du client au moyen d'une pièce d'identité avec photo à jour qui aura été délivrée par l'un des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Le client doit présenter l'original de sa pièce d'identité en personne pour que vous le comparez avec sa photo.

La pièce d'identité avec photo doit :

- comporter le nom de la personne;
- comporter une photo de la personne;
- comporter un numéro d'identification unique;
- être valide (non expirée);
- comporter la signature de la personne.

Exemples de pièces d'identité avec photo recevables

Type de carte ou de document

Passeport

Carte de citoyenneté (émise avant 2012)

Carte de résident permanent

Certificat sécurisé de statut indien

Carte d'identité des Forces armées canadiennes

Passeport étranger

Carte NEXUS

Permis de conduire

Permis de conduire canadien

Permis de conduire américain

Permis 404 du MDN

Cartes de services provinciaux

Carte de services de la Colombie-Britannique

Cartes provinciales d'assurance-maladie (C.-B. et Québec seulement)

Cartes d'identité provinciales ou territoriales

Carte d'identité de la Colombie-Britannique

Carte d'identité avec photo de l'Alberta

Carte d'identité avec photo de la Saskatchewan, autre qu'un permis de conduire

Carte d'identité du Manitoba

Carte d'identité avec photo de l'Ontario

Carte d'identité avec photo du Nouveau-Brunswick

Carte d'identité de la Nouvelle-Écosse

Carte d'identité de bénévole délivrée par l'Île-du-Prince-Édouard

Carte d'identité avec photo de Terre-Neuve-et-Labrador

Carte d'identité générale du Yukon

Carte d'identité générale des Territoires du Nord-Ouest

Carte d'identité générale du Nunavut

Organisme gouvernemental ou pays émetteur

Canada

Canada

Canada

Canada

Canada

Gouvernement fédéral/Département d'État

États-Unis d'Amérique

Canada – Province/Territoire

États-Unis d'Amérique – État

Ministère de la Défense nationale

Colombie-Britannique

Colombie-Britannique

Alberta

Saskatchewan

Manitoba

Ontario

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

Terre-Neuve-et-Labrador

Yukon

Territoires du Nord-Ouest

Nunavut

Nota : Vous ne pouvez pas accepter la carte provinciale d'assurance-maladie comme pièce d'identité là où les lois provinciales l'interdisent (Ontario, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse).

Seuls les originaux (aucune copie) des pièces d'identité sont acceptés, celles-ci devant être à jour et valides.

La présente formule est destinée à faciliter l'inscription dans les registres des renseignements sur les pièces d'identité, recueillis auprès des signataires. Cette formule doit être établie par un avocat ou un notaire. Des espaces sont prévus pour l'inscription du nom, de la date de naissance et des signatures.

Nous comptons sur votre collaboration pour bien nous conformer aux exigences relatives à la tenue des registres et destinées à faire obstacle au blanchiment de fonds. La présente formule (page 1) doit être remplie et retournée à La Banque de Nouvelle-Écosse, accompagnée des autres documents requis. La mise en place des services demandés est subordonnée à l'établissement de cette formule.